

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 27 Juin 2019

Membres en exercice : 09
Présents : 06
Votants : 07

L'an deux mille dix-neuf, et le 27 Juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20/06/2019

Date d'affichage : 20/06/2019

Présents : Jean-Manuel GARRIDO, Jean-Claude ESPERANDIEU, Joël LAHACHE, François ESCHBACH, Gérard DELROT, Didier CHALOIN.

Absentes excusées : Evelyne PEREZ donne procuration à Jean-Manuel GARRIDO. Bénédicte THOULOZE.

Absent : Robert DUMAS.

Secrétaire de séance : Joël LAHACHE est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 Mars 2019. Pour à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1- Transfert de l'exercice de la compétence infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au SDE07
- 2- Recomposition du Conseil Communautaire pour 2020 (Gouvernance)
- 3- Participation aux frais de fonctionnement 2018-2019 - Ecole Privé Saint Ambroix
- 4- Demande de remise gracieuse - Opération comptable
- 5- Majoration loyers au 1er juillet (Indice Coût de la Construction)
- 6- Appel à candidature pour le Bar-Restaurant
- 7- Procédure d'enregistrement pour les locations d'un meublé de tourisme : DECLALOC.fr
- 8- Soutien au maintien du service public de l'ONF
- 9- Droit de place Commerce ambulant

1- Transfert de l'exercice de la compétence infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au SDE07

Le SDE 07 engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Afin d'être intégrée à l'éventuel contrat de concession envisagé par le SDE 07 dans le cadre d'une gestion déléguée sur la période 2020-2028, la commune doit transférer sa compétence IRVE au SDE 07 avant l'attribution du contrat de concession, programmée d'ici fin 2019.

Vote Pour à l'unanimité

2- Recomposition du Conseil Communautaire pour 2020 (Gouvernance)

En vue de la recomposition des conseils communautaires prévue en 2020, et conformément à l'Article L 5211-6-1 VI du Code général des collectivités territoriales, les communes et la collectivité de regroupement sont dans l'obligation de revoir la répartition des sièges des conseillers communautaires.

Le 17 juin 2019, lors du conseil communautaire le Président de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes après avoir pris l'avis des conseillers sur le choix de la répartition du droit commun à **27 sièges** (6 pour 22 contre), a proposé d'opter pour l'accord local avec un nombre de **31 sièges** répartis comme suit :

- Les Vans : **8 sièges**. St Paul le Jeune, Chambonas, Berrias et Casteljau, Les Assions, Banne, Beaulieu, Gravières, Les Salelles et St André de Cruzeières : **2 sièges**.
- Malarce sur la Thines, Montselgues, St-Pierre –St- Jean, Ste Marguerite Lafigère : **1 siège**.

REJETTER la répartition dite « de droit commun » à 27 sièges,

D'APPROUVER la proposition, selon l'accord local à **31 sièges** avec la répartition rappelée ci-dessus.

Vote Pour à l'unanimité

3- Participation aux frais de fonctionnement 2018-2019 - Ecole Privé Saint Ambroix

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par l'OGEC Ecole Collège Saint-Joseph de Saint-Ambroix pour la participation de notre commune aux frais de fonctionnement des écoles. Un enfant de Saint-André-de-Cruzières est scolarisé dans cet établissement au niveau du primaire. En application de l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, et de l'article L.212-8 du Code de l'Education, la commune se doit de participer pour un montant total de **600 €**.

Vote Pour 4, (Evelyne PEREZ, Jean-Manuel GARRIDO, Jean-Claude ESPERANDIEU, Joël LAHACHE), **Contre 3** (Gérard DELROT, Didier CHALOIN, François ESCHBACH)

4- Demande de remise gracieuse - Opération comptable

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande pour un dégrèvement de la taxe des ordures ménagères pour l'exercice 2018 pour un montant de 69,35 €.

Depuis cette période, cette personne qui occupait un logement communal a perdu son emploi et victime d'un accident de la route fin 2018, ne réside plus sur la commune. Cette personne fait face à des difficultés personnelles et financières importantes. Monsieur le Maire sollicite une remise gracieuse pour le montant précité.

Vote Pour à l'unanimité

5- Majoration loyers au 1er juillet (Indice Coût de la Construction)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation des loyers conventionnés au 1^{er} juillet 2019 se basant sur l'indice du coût à la construction pour les logements communales concernés.

Vote Pour à l'unanimité

6- Appel à candidature pour le Bar-Restaurant

Compte tenu de l'avancement des travaux, Monsieur le Maire expose qu'il a été lancé un appel à candidature pour rechercher un exploitant chargé de la création du fonds de commerce de restaurant-bar et qui devra exploiter son activité en vue d'obtenir puis conserver le label « Bistrot de Pays ».

Monsieur le Maire propose de valider l'appel à candidature, rédiger le cahier des charges, constituer le jury chargé de la sélection des candidats et signer le bail commercial au profit du candidat retenu étant précisé que, dans un premier temps, il s'agira d'un bail dérogatoire qui ne deviendra définitif et de plein effet qu'à l'issue d'une période probatoire de trois ans.

Pour la composition du jury, il fait appel à volontaire parmi les membres du conseil. Sont

volontaires Joël LAHACHE, Jean-Claude ESPERANDIEU et François ESCHBACH.

Monsieur Joël LAHACHE propose d'associer Mme Cécile MATHIEU du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale à VINEZAC, référente pour le label « Bistrot de Pays ».

Vote Pour 6 Abstention 1 (Didier CHALOIN)

7- Procédure d'enregistrement pour les locations d'un meublé de tourisme : DECLALOC.fr

Retiré de l'ordre du jour

8- Soutien au maintien du service public de l'ONF

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la demande formulée par l'intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts. A l'heure où une mission interministérielle va proposer au gouvernement différents scénarios pour l'ONF dont certains pourraient conduire à la fin pure et simple du service public forestier, les personnels tenaient à nous alerter et à nous demander notre soutien.

A cet effet, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réaffirmer son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'ONF et s'inquiète de sa remise en cause. Il déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

Vote Pour à l'unanimité

9- Droit de place Commerce ambulant

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la demande formulée par Monsieur DELORME David demeurant 65, rue Louis Roux à St Paul le Jeune 07460, exerçant la profession de commerçant ambulant de saladerie snack, brochettes et wraps, qui souhaite un emplacement pour exploiter son commerce sur la place de la République le jeudi de 11 h 30 à 14 h et de 18 h 30 à 22 h.

Il précise que sur la commune existe déjà un restaurant et un pizzerio. Ce type de commerce pourrait porter préjudice au commerce local. Il propose de ne pas donner suite à cette demande.

Vote Pour à l'unanimité

Questions diverses :

Informations :

- Réunion le 3 juillet à 17 heures avec Ardèche Habitat au sujet du Lotissement du Clos du Baron
- Communauté des Communes : Dans le cadre de l'OPAH en partenariat avec l'ANAH, 5 dossiers ont été proposés par SOLIHA pour l'amélioration de l'habitat, La communauté des communes a versé une subvention de 750 € à un habitant de la commune pour des travaux énergie et autonomie.
- Lecture du courrier de Julien DAVID informant la commune qu'il n'était pas intéressé par l'appel à candidature pour le Bar-Restaurant.
- Gérard DELROT et François ESCHBACH : Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde qui sera mis en place courant Septembre.

**L'ordre du jour étant épuisé,
Levée de séance à 21h00**